



Accueil de Loisirs Les Marches

Projet pédagogique
Mercredis 2023/2024

*Du 6 septembre 2023
Au 3 juillet 2024*

SOMMAIRE

Présentation	→ PAGE 3
I. Les moyens humains	→ PAGE 4
A. <i>L'équipe de direction</i>	
B. <i>L'équipe d'animation</i>	
C. <i>Les rôles et missions de chacun</i>	
D. <i>Les réunions</i>	
II. Le public	→ PAGE 6
III. Les modalités d'inscription	→ PAGE 7
IV. Les locaux	→ PAGE 7
V. Les objectifs éducatifs et pédagogiques	→ PAGE 8
VI. La sécurité	→ PAGE 11
VII. La restauration	→ PAGE 12

ANNEXES : Page 13 et 14

*Le projet éducatif de la Communauté de Communes Cœur de Savoie
Une journée à l'Accueil de Loisirs – Les Marches*

Présentation :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence « enfance » a été transférée à la Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCdS). À la suite d'une réflexion conjointe avec la commune de Les Marches Portes de Savoie, la volonté de la CCCdS est de ne pas bouleverser profondément l'organisation des accueils de loisirs et de continuer à proposer globalement le même service aux familles.

En septembre 2018, la commune de Les Marches, suite au retour à la semaine de classe sur 4 jours, a transféré la compétence « périscolaire mercredis » à la CCCdS.

L'Accueil de Loisirs Enfance-Antenne de Les Marches est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations. La capacité d'accueil est de 86 enfants (habilitation accordée pour 30 enfants de moins de 6 ans, 40 de plus de 6 ans).

L'Accueil de Loisirs Enfance accueille les enfants de 3 à 11 ans, domiciliés ou non sur le territoire de la communauté de communes.

Il fonctionne :

- A chaque période de petites et grandes vacances scolaires (excepté les vacances de fin d'année),
- Les mercredis

L'inscription à l'Accueil de Loisirs Enfance, conditionnée par le dépôt d'un dossier d'inscription individuel (par enfant) complet et l'acceptation du règlement intérieur, est valable pour l'année scolaire.

Les inscriptions des mercredis sont possibles en journée ou en ½ journée, avec le repas. Un rendez-vous avec les nouvelles familles est organisé physiquement sur le centre pour un premier échange et une première saisie du dossier administratif. Une visite de la structure est également prévue avec les enfants avant leur première venue.

Les inscriptions des mercredis se font uniquement via un Portail Famille, pour l'ensemble de l'année, au trimestre ou au mois. Lorsque les journées sont complètes, les parents doivent me contacter par mail pour que bascule leurs enfants sur liste d'attente.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs Enfance, rédigé avec l'équipe d'animation, encadre la mise en application de nos valeurs pédagogiques et éducatives.

I. Les moyens humains

A. L'équipe de direction

L'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs - Enfance est constituée :

- d'un directeur « animateur territorial », titulaire du B.A.F.D et du B.E.A.T.E.P :
Julien BARROUX
- d'une adjointe de direction pédagogique titulaire du B.A.F.D pour certains mercredis et certaines périodes de vacances (selon les effectifs) :
Lydie DURAND
- d'une Zonde adjointe de direction pédagogique, titulaire du B.A.F.D. pour certains mercredis et certaines périodes de vacances (selon les effectifs) :
Sabrina ROBINET

B. L'équipe d'animation

L'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs – Les Marches est majoritairement composée :

- d'animateurs / trices contractuels (temps de travail annualisé)
- d'animateurs/ trices vacataires (en Contrat d'Engagement éducatif),

Nous avons au total une équipe de 8 animateurs / trices répartis en :

- 3 animatrices / teurs pour 30 enfants maximum âgés de 3/5 ans
- Entre 3 et 4 animatrices / teurs pour 38 enfants maximum pour les 6/11 ans.

C. Les rôles et missions de chacun

1. Les animateurs :

Il est demandé à l'ensemble de l'équipe de s'inscrire dans une dynamique positive tout en étant force de proposition pour les enfants et l'évolution de l'accueil de loisirs. N'étant pas une garderie, il est demandé aux animateurs de ne pas rester assis et passifs en présence des enfants : ANIMER = DONNER VIE A... ! Les animateurs ne sont pas des surveillants. Il est important que chaque animateur porte une attention particulière à chaque enfant pour qu'il se sente accueilli de la meilleure des manières et ce tout au long de la journée.

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Appliquer les objectifs pédagogiques à tous les niveaux
- Proposer des temps d'animation en cohérence avec le projet pédagogique de la structure.
- Etre attentif aux besoins physique, affectifs et morales des enfants et apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coup, désinfection, pansements...)
- Etre à l'écoute des enfants et des familles.
- Savoir travailler en équipe et être force de propositions.

Être animateur en centre de vacances ou centre de loisirs, c'est avoir la responsabilité d'enfants ou d'adolescents, et cela implique de participer à leur éducation aussi bien dans les activités mises en place que dans les temps de vie quotidienne.

L'animateur est un adulte responsable et il doit toujours se positionner comme tel vis-à-vis des enfants et des adolescents.

L'animateur doit avoir un comportement et un discours personnels d'une probité sans faille, c'est-à-dire l'observation rigoureuse des principes de la justice et de la morale. Transgresser la loi et / ou le règlement (y compris le règlement intérieur du centre) est pour un animateur de centre de vacances ou centre de loisirs une faute professionnelle.

L'animateur doit faire preuve de loyauté envers son directeur, et l'équipe d'animation doit toujours être soudée devant les jeunes.

Il est proche des jeunes et souvent considéré comme un modèle. Il doit faire en sorte que les jeunes passent des vacances animées et agréables sans être « un copain », ni même « un grand frère ».

L'animateur doit, par définition, animer et pas seulement encadrer ou accompagner un groupe de jeunes. Cela suppose enthousiasme et passion.

Instructions Départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère

2. Les stagiaires :

Sur chaque période, nous accueillons des animateurs qui sont en cours de stage (Bafa, CAP petite enfance ou BAFD...). L'ensemble des membres de l'équipe (direction et animateurs) est ainsi sollicité pour accompagner au mieux ces agents.

Il nous paraît important que l'ensemble de l'équipe soit une source d'informations et de richesses pour tous.

Des bilans réguliers seront aménagés avec le directeur adjoint et/ou la directrice adjointe pendant les périodes de stages afin de les guider, les conseiller, leur permettre de prendre du recul par rapport à leur fonction d'animateur (BAFA), son évolution, ses acquis, ses marques. Nous sollicitons toute l'équipe d'animation pour les accompagner au cours de leur stage. Les critères de validation seront exposés avant le début de stage.

Les stagiaires Bafa et Bafd seront reçus individuellement par le directeur, une première fois au début puis une seconde fois à la fin du stage.

3. La direction (directeur et directeur adjoint)

Les missions et rôles de la direction sont répartis comme suit :

Le directeur gère :

Les inscriptions / désinscriptions

Al partie administrative de l'accueil

La communication aux familles

L'accompagnement des directrices adjointes

Garanti l'application du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif

Evalue chaque membre de l'équipe

La directrice adjointe gère :

Les moyens mis en œuvre des objectifs pédagogiques par les animateurs
L'accompagnement et l'évaluation des animateurs
L'organisation du matériel pédagogique
Le déroulement des repas et des goûters
Impulse et donne le rythme de la journée

D. Les réunions

➤ Une fois par an :

Une réunion de préparation de l'année est prévue avant chaque cycle annuel avec l'équipe pédagogique : elle dure 5 heures : nous y voyons le rôle de l'animateur, l'évolution du projet pédagogique, de la journée type et les thématiques de l'année entre autres.

➤ Tout au long de l'année :

L'équipe d'animation se réunit tous les lundis de 14h15 à 16h15.
Elles se structurent le plus souvent dans cet ordre :

1. Bilan du mercredi précédent
2. Les enfants : évolution du groupe d'enfants / cas individuels / appréciation ou non des enfants / envies des enfants
3. Projection des prochains mercredis
4. Effectifs des enfants du mercredi prochain
5. Préparation des activités

II. Le public

Les enfants accueillis à l'Accueil de Loisirs - Les Marches ont entre 3 et 12 ans. Ils habitent majoritairement sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et plus particulièrement autour de la commune de Porte de Savoie (6 communes majoritairement). Le fait de ne pas résider sur le territoire n'est pas une barrière à l'inscription. Des enfants de Chapareillan, Pontcharra, ... fréquentent régulièrement les activités de l'Accueil de Loisirs - Les Marches.

Les capacités d'accueil des mercredis :

Maximum 40 enfants pour les 6/11 ans

Maximum 30 enfants pour les 3/5 ans (agrément de la PMI)

III. Les modalités d'inscription

Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) remplissent un dossier (des pièces administratives sont à fournir), valable pour l'année scolaire.

Les inscriptions sont effectives quand le dossier d'inscription est complet et que la participation du (ou des) enfant(s) aux activités de l'Accueil de Loisirs – Les Marches est réglée.

✓ Les familles passent par un portail famille, les inscriptions commencent au début du mois juillet et sont revues tout au long de l'année. Pour les nouvelles familles, une prise de rendez-vous est obligatoire avec le directeur du centre pour déposer et saisir les nouveaux dossiers : cela permet de d'effectuer une rencontre avec un des deux parents au minimum et de faire une visite du centre avec ou sans enfants.

✓ Les parents déposent leur(s) dossier(s) d'inscriptions en juin de l'année précédente. Ce dossier est ensuite valable pendant toute l'année scolaire en cours jusque fin août de l'année suivante.

IV. Les locaux

L'Accueil de Loisirs – Les Marches fonctionne dans l'Espace Bellegarde ; le rez-de-chaussée est réservé à l'accueil des enfants, le 1^{er} étage est divisé en 4 salles mises à disposition des associations notamment.

Il nous arrive parfois de diviser le groupe des 6/11 ans en montant les 8/11 ans dans une salle qui leur est dédiée.

Nous accueillons donc 3 tranches d'âges : les 3/5 ans ; les 6/7 ans et les 8/11 ans.

Aussi, l'Accueil de Loisirs – Les Marches dispose à titre exclusif :

- Dans l'espace Bellegarde
 - La salle enfance (pour les 3 / 5 ans)
 - La salle d'activités (pour les 6 / 9 ans) contiguë à un coin cuisine servant au stockage des goûters et des boissons.
 - Une salle dédiée aux 8/11 ans
 - Le bureau de la direction
 - Un espace extérieur servant essentiellement aux moins de 6 ans (avec un « chalet » dans lequel sont rangés ballons, trottinettes, ...)

Afin de pratiquer ses activités, l'Accueil de Loisirs - Les Marches utilise des locaux partagés dans l'école Crincaillé:

- Deux salles à vocation sportive ainsi que ses cours de récréation et son plateau sportif.
- Le restaurant scolaire situé dans l'enceinte du groupe scolaire
- Un plateau sportif supplémentaire attenant à la salle polyvalente Montgrabelle

Ponctuellement, l'accès aux différentes salles communales est possible.

V. Les objectifs éducatifs et pédagogiques

Les objectifs pédagogiques de l'Accueil de Loisirs - Les Marches découlent du **Projet Educatif** mis en place par la Communauté de Communes Cœur de Savoie :

La collectivité défend les grands principes suivants :

- La Laïcité
- La citoyenneté
- Le développement et la création de lien
- L'Égalité
- Le développement des loisirs et le rôle éducatif des encadrants

Voici donc les objectifs pédagogiques sur lesquelles nous insisterons lors de l'accueil des enfants les mercredis :

A. Responsabiliser les enfants tout en développant leur autonomie

B. Développer le rêve et l'imaginaire et la curiosité des enfants

C. Développer la socialisation et la citoyenneté des enfants

D. Sensibiliser les enfants à « l'Environnement »

Les objectifs pédagogiques sont abordés en équipe en début d'année scolaire lors de la première réunion de préparation.

Les moyens mis en œuvre sont également revus et réfléchis lors des réunions en fonction de la spécificité de l'équipe d'animations et de leurs envies.

Notre objectif principal et notre souci constant sont le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant que nous accueillons ainsi que sa sécurité physique, affective et morale.

Voici donc plus précisément nos axes de travail pour chaque objectif :

A. Responsabiliser les enfants et les jeunes tout en développant leur autonomie

- Permettre aux plus âgés **d'aider** les plus jeunes pendant la journée (par tranche d'âges)
- Favoriser **l'entraide** la cohésion du groupe (enfants / animateurs)
- Permettre aux enfants de **participer** à la vie en collectivité et au rangement
- Laisser le **choix** des jeux aux enfants et leur permettre d'utiliser certains objets
- **Structurer une journée afin d'apporter des repères** : rituels
- **Aider** les enfants à évoluer **dans les gestes de la vie** quotidienne en fonction de leur âge

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- Nous développerons l'entraide entre petits et grands d'une même tranche d'âge : aide à l'habillage
- Inclure les enfants à tous les niveaux d'une activité : choix/ préparation / menée / rangement
- Proposer des jeux de coopération
- Mise en place de rituels : 9h00 à 9h15 et au moment du goûter

B. Développer le rêve et l'imaginaire, leur curiosité

- Développer la pratique **d'activités innovantes** en rapport avec une thématique liée à **l'imaginaire**
- **Valoriser les compétences** des enfants dans leur apprentissage en lien avec la thématique (**en proposant des activités diversifiées et complémentaires**)
- Favoriser l'accès aux **livres / à la lecture**
- Développer leur créativité à travers des activités d'expression artistique, culturelle, corporelle, etc.
- Susciter l'envie chez les enfants de découvrir, de participer et de proposer

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- Proposition de grands jeux
- Instaurer un fil rouge tout au long des mercredis
- Mise en place de sensibilisation animée : interpréter des personnages imaginaires
- Lecture d'histoires
- Laisser la place aux enfants de rentrer dans l'imaginaire

C. Développer la socialisation et la citoyenneté des enfants

- Proposer des activités **coopératives**
- Développer **l'esprit critique** des enfants
- Permettre aux enfants de **participer** à l'élaboration des plannings d'activités tout en les **impliquant** au maximum (surtout les plus grands)
- Permettre à chaque enfant de réaliser **des activités qu'il souhaite**, et ainsi se faire plaisir
- Être à l'écoute des enfants sur leurs envies, ce qu'ils aiment : laisser proposer des activités : sondage des enfants pour une prise en compte de leurs envies
- Favoriser la notion de groupe : développer **l'inclusion**
- Laisser l'enfant **assumer le choix** de son activité

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- Grand jeu à but coopératif et non compétitif
- Construction collective
- Atelier d'expression corporelle : mise en place de scène jouée par les enfants (au moment des rituels par exemple)
- Laisser le choix de l'activité aux enfants
- Inclusion de tous les enfants, aborder la différence et l'acceptation de « l'autre »
- Mise en place de règles de vie tous ensemble d'une manière participative et ludique
- Valorisation de l'entraide

D. Sensibiliser les enfants à « l'Environnement »

- Amener les enfants à **respecter** leur environnement
- S'inscrire dans une démarche de développement durable : participer au tri sélectif ; favoriser le recyclage : donner une seconde vie aux objets
- **Découvrir physiquement son Environnement** (historique/ naturel/ culturel) en se promenant, en s'intéressant à la faune et à la flore par exemple

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- *Inciter les enfants à trier : continuité dans la mise en place du tri sélectif de nos déchets. Les enfants iront jeter le tri fait dans nos poubelles aux conteneurs.*
- *Favoriser le recyclage dans les activités manuelles.*
- *Sensibiliser les enfants au gaspillage : papier / nourriture*
- *Appropriation de leur environnement proche (centre de loisirs) en les incluant dans l'aménagement des espaces d'activités*

VI. La sécurité

Les enfants nous sont confiés sur différentes périodes d'accueil.

Il est de notre devoir de veiller à leur sécurité, et ceci passe bien évidemment par une vigilance et une présence constante.

L'ensemble de l'équipe est **responsable** des enfants et s'en porte garant.

Il faut donc à chaque instant faire preuve de responsabilité et de bon sens pour garantir la sécurité **physique**, **affective** et **morale** de chaque enfant.

Sécurité physique : *Tout ce qui touche au corps de l'enfant.*

- Ne pas le mettre en danger par des activités risquées.
- Faire respecter les consignes de sécurité lors des déplacements hors du centre :
 - . 1 animateur devant / 1 derrière.
 - . Porter son gilet de signalisation
 - . Réfléchir au sens de la marche du groupe sur la route (être toujours visible des véhicules). Ne pas faire traverser les enfants sans l'autorisation des animateurs, seulement une fois qu'ils sont en place sur la route...
- Ne pas courir dans les escaliers ni dans les salles d'activités
- Pas d'enfant seul à l'extérieur des bâtiments.
- Penser à compter.

Ne pas laisser de matériel dangereux traîner (type cutter, ciseaux pointus, couteaux etc.).

Toujours donner les consignes de sécurité avant de commencer une activité.

Repérer le terrain avant de faire un jeu extérieur au centre (ronce, pente, câbles, souches etc.).

Pas de châtiments corporels : attention à ne pas chahuter en poussant, tapotant jeux violent etc.

Sécurité affective : *Ce qui touche au bien-être de l'enfant.*

- Être à l'écoute d'un enfant qui aurait du mal à s'intégrer.
- Ne pas forcer un enfant.
- Ne pas avoir un comportement menant à l'humiliation (dans le cas d'une réprimande devant le reste du groupe).
- Respecter les individualités.
- Faire attention aux objets personnels (doudou = le lien avec ses repères personnels, sa maison)
- Attention aux moqueries entre enfants pouvant certaines fois être très mal vécues.

Sécurité morale : *Ce qui touche aux principes de l'enfant, la religion, l'équilibre familiale, ses valeurs et coutumes*

Respecter les individualités.

Ne pas faire de prosélytisme. (Zèle déployé pour répandre la foi, pour faire des adeptes, des prosélytes ; ou zèle déployé pour convertir autrui à ses idées, pour tenter d'imposer ses convictions)

Ne pas juger un enfant. (ex : t'es nul, tu n'arriveras à rien etc.)

Pour toute interrogation face à une problématique, ne pas hésiter à nous solliciter.

VII. La restauration

La restauration est gérée par un prestataire de service : Lestroy

Ce prestataire nous livre les repas en liaison froide. Les plats sont donc réchauffés par un personnel de service mis à disposition par la Mairie de Porte de Savoie.

Le prestataire de fabrication de repas introduit au mieux des **légumes frais et de saison et en liaison courte et local**.

Les repas s'organiseront en un seul service de **11h45 à 13h00 soit 1h15** (débarassage compris).

L'entrée est servie à 11h45, le plat chaud à 12h00, le fromage à 12h15 et le dessert à 12h25 environs.

Les animateurs seront vigilants à ce que tout le monde se soit laver les mains. De même, nous proposons à l'équipe d'animation de porter une blouse pour leurs protections personnelles, une charlotte (ou cheveux attachés) ainsi que des gants pour la manipulation des denrées.

Nous impliquerons les enfants dans le service : mise en place de la vaisselle, lecture des menus à tous les enfants/ débarassage et nettoyage.

Ce moment de repas est très important pour tout le monde et il est important que le repas soit un moment convivial et de plaisir.

Nous attacherons une grande importance à la découverte des goûts et à la manière de servir les enfants.

Nous inciterons les enfants à goûter mais nous ne les forcerons pas à terminer leur assiette.

Malgré les contraintes horaires qui nous sont donnés de par les horaires le personnel de service / ménage, nous essaierons de ne pas faire ressentir ces contraintes aux enfants.



PROJET EDUCATIF

La politique enfance jeunesse s'inscrit sur l'ensemble du territoire Coeur de Savoie, à destination de la population des 43 communes.

L'action enfance jeunesse s'articule sur les différents secteurs des cantons de La Rochette, Montmélian, Chamoux et Saint-Pierre d'Albigny.

Les projets sont mis en œuvre à destination d'un public âgé de 3 à 25 ans directement par la collectivité sur les secteurs de La Rochette, Chamoux, Montmélian, Les Marches au travers des Accueils de loisirs enfance et jeunesse et par l'ACA sur le secteur de Saint-Pierre d'Albigny.

Le projet éducatif de la collectivité s'inscrit dans le cadre du vivre ensemble et d'une équité du service public rendu à la population.

La collectivité défend les grands principes suivants :

- La laïcité :

La religion relève de la sphère privée

Neutralité des agents

Le principe de laïcité est inscrit dans la loi de la république. Il se doit donc d'être respecté

- La citoyenneté :

Démocratie

Respect

Tolérance

Autonomie

Responsabilisation

Démarche participative

Implication des enfants et des jeunes dans la vie de leur territoire

Respect de l'environnement

- Développer et créer le lien :

L'action enfance jeunesse a pour objectif de créer du lien entre les différentes structures enfance jeunesse, avec les différents partenaires du territoire et les familles.

Les structures se doivent d'être ouvertes sur l'extérieur et novatrices en termes de réflexion et d'organisation de ces activités.

- L'Égalité :

Au sein de chacune des structures, il est indispensable d'encourager et de permettre la mixité :

. Sociale

. Filles / garçons

. Géographique

- Développer les loisirs et le rôle éducatif de chacune des structures :

Favoriser l'accès à tous à des loisirs divers et variés au travers de temps de détente et ludique.
L'ensemble des agents se doit d'avoir une attitude et un rôle éducatif auprès du public accueillis.

Une journée à l'Accueil de Loisirs – Les Marches

MATIN

7h30 / 9h00 :

Accueil des enfants

Activités informelles : *Petits jeux, chants, dessins...*

9h15 : Les Rituels

Humeur du jour / A voir...

Choix des activités de la matinée

9h30 / 11h15 :

Activités du programme

11h15 / 11h30 :

Accueil de ceux qui viennent pour le repas,
Départ pour la salle de restauration

11h45 / 13h00 :

Repas pris au restaurant scolaire

(Enceinte du groupe scolaire publique)

12h45 / 13h30 :

3/5 ans : préparation à la sieste (petite et moyenne section)

6/ 8 ans et 9/11 ans :

Jeux extérieurs par tranches d'âge à l'Ecole Crincaillé

13h15 / 13h30 :

Départ des enfants qui ne restent pas l'après-midi

Activités informelles

(Petits jeux, chants, dessins, jeux de ballons, ...)

Temps calme 6/11 ans

Sieste pour les 3/5 ans

(Possibilité pour des enfants plus âgés de se reposer aussi)

Choix des activités de l'après-midi

14h30 / 16h30 :

Activités du programme

16h30 / 17h00 :

Goûter fourni par le centre

17h00 / 17h20 : Départ échelonné des enfants

Rituel : Temps d'animation collectif

17h20 / 18h30 : Départ échelonné des enfants

Activités informelles sous forme d'atelier autonome

APRES-MIDI